



CLASSIQUES
GARNIER

DOUTHWAITE VIGLIONE (Julia), « Avertissement. Note sur le calendrier républicain et les dates », *Le Frankenstein français et la littérature de l'ère révolutionnaire*, p. 11-12

DOI : [10.15122/isbn.978-2-8124-4606-1.p.0011](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-4606-1.p.0011)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2016. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

AVERTISSEMENT

Note sur le calendrier républicain et les dates

Le gouvernement français employa le calendrier républicain du 24 octobre 1793 jusqu'au 31 décembre 1805 (l'an XIV), et pendant 18 jours durant la Commune de Paris en 1871. Puisque le calendrier fut adopté par la Convention en octobre 1793, les événements importants qui eurent lieu avant cette date furent postdatés après-coup pour rappeler aux lecteurs la fondation de la République le 22 septembre 1792 (le « 1^{er} Vendémiaire l'an I »). Le premier calendrier fut donc lancé en, et daté de l'an II. D'autres systèmes de notation furent employés cependant bien avant cette décision pour souligner la nouveauté de l'ère révolutionnaire. Renvoyant leurs lecteurs à la prise de la Bastille, certains auteurs employèrent le terme « l'an I de la Liberté » pour signaler 1789. S'érigeant contre les traditions de l'Église et du calendrier grégorien, qui commence au mois de janvier, le calendrier républicain commence au moment de l'équinoxe d'automne.

Pour créer un temps neuf et laïcisé, et pour renier « l'ère vulgaire », on établit le nouveau calendrier selon le système décimal comprenant douze mois, chacun de 30 jours exacts, avec trois décadis et cinq jours complémentaires. Ces jours complémentaires – six durant les années bissextiles – furent considérés comme des jours fériés nationaux, à la fin de chaque année. Ils furent à l'origine connus comme « les sans-culottides », or suite à l'installation du gouvernement du Directoire en l'an III (1795), on les rebaptisa « les jours complémentaires ». Les noms des mois tournent principalement autour des phénomènes naturels, en fonction du temps qu'il fait à Paris en chaque saison.

Étant donné le lien à l'équinoxe (qui change chaque an), il y a un certain glissement dans la précision des dates vis-à-vis du « vieux système » selon les ans. Le 1^{er} Vendémiaire peut donc signifier soit le 22 septembre, le 23 septembre, ou le 24 septembre, selon les cycles de

la lune. Il s'ensuit une certaine confusion, notamment dans la presse. Le 7 octobre 1793, le *Journal de Paris national* se dit : « le 7 octobre, 2^e année de la République ». Le lendemain, on lit « le 17^e jour du 1^{er} mois, 2^e Année Républicaine. » Cinq jours plus tard, la formule devint : « 22^e jour du premier mois de l'An II de la République Française une et indivisible (dimanche 13 octobre 1793, *vieux style*). »

Dans les notes de bas de page et la bibliographie, le lecteur trouvera les deux dates à moins que le texte en question ne porte que la date du calendrier grégorien dans l'original. Lorsque celle-ci manque, étant remplacée par une date selon le nouveau système, on lira, par exemple, « l'an II (1793-1794) ». Quand il n'y a pas de date de parution, et la date se déduit selon les seuls indices textuels, on trouvera une date comme suit : « [1793 ?] ». Enfin, lorsqu'il n'y a pas de date sur l'original, mais nos recherches dans les archives ou d'autres sources nous ont permis de la préciser, nous avons noté : « vers 1793 » ou « v. 1793 ».